



COMPTE RENDU CE SIEGE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016



francetélévisions

CE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2016 : INFORMATION/CONSULTATION SUR LE PROJET DE LANCEMENT DE LA CHAÎNE D'INFORMATION

Rappel des réunions antérieures :

Le 18 janvier 2016, les 16 et 17 février 2016, les 23 et 24 mars 2016 et enfin le 6 avril 2016. Il s'agit donc de la dernière réunion d'information / consultation du Comité d'Établissement Siège.

Les élus des CHSCT du Siège, de Malakoff et de FTR (Vaise) ont chacun rendu un avis.

Les élus du CE Siège doivent donc rendre un avis à l'issue de l'information / consultation du 6 avril 2016.

La nouvelle loi Rebsamen s'applique depuis le 1er janvier 2016 et ne permet plus l'allongement des délais de consultation.

Des documents complémentaires relatifs au projet de chaîne d'info ont été transmis aux élus du Comité d'Établissement Siège. Parmi ces documents, un projet d'avenant, l'avenant n°7, dresse un état de l'avancée des négociations en cours avec les organisations syndicales, sur la modification de certains points du projet de chaîne d'info.

Cet avenant relève de la négociation avec les organisations syndicales, et les élus ne sont pas appelés à rendre un avis sur celui-ci.

Autres documents transmis par la direction pour information :

- Le rapport CEDAET, rapport d'expertise effectué à la demande des élus du CHSCT Siège.
- Le rapport SECAFI, effectué à la demande des élus du Comité Central d'Entreprise.
- Le rapport de la commission économique du Comité Central d'Entreprise.
- L'organisation spatiale concernant l'implantation de la future chaîne.

L'intervention des élus a plus particulièrement porté sur les points qui sont en attente de réponses de la part de la direction.

- Le projet d'avenant n°7 ne peut être signé dans l'état et la négociation doit se poursuivre. FO demande à la direction, la tenue de réunion supplémentaire afin de continuer la négociation.
- Pour FO, l'un des points de blocage reste la situation des chefs-monteurs du Télématin sur France 2 qui disparaissent le 1er septembre 2016. Leurs inquiétudes ont été entendues lors d'une réunion qui s'est tenue le 1er avril 2016, entre la direction et les personnels concernés. C'est la qualité de ce qui sera mis à l'antenne de France 2 lors de l'émission Télématin qui est en jeu.
- Les compétences complémentaires qui impactent certains métiers.
- La prise en compte des problèmes techniques non anticipés, avec, par exemple, le recul du plateau sous le plafond du quatrième étage...
- C'est pourquoi les élus demandent la mise en place d'une "commission de suivi" pour suivre l'ensemble du projet et de ses évolutions après la fin de la procédure d'information / consultation du CCE.

En conclusion, les élus Force Ouvrière sont favorables à la mise en œuvre d'une chaîne d'information à France Télévisions, mais pas dans ces conditions.

Les débats qui ont suivi peuvent se résumer en quelques grandes thématiques :

Emplois :

Les postes seront publiés dès le lundi 11 avril 2016 et le processus de recrutement et de sélection des candidats se poursuivra jusqu'à fin mai 2016. Il s'agit de la publication des 167 postes prévus avec en plus 8 postes de chefs monteurs, soit un total de 175 postes.

FTR à Vaise :

Vaise sera sollicité pour la fabrication de modules. Ces modules, correspondant à une charte très précise, seront proposés par la direction ou par les salariés eux-mêmes.

La direction indique la mise en place d'ateliers afin d'en étudier la faisabilité. Leur nombre et la durée de ces modules ne sont pas encore totalement finalisés.

Quant au studio de Vaise, il sera probablement utilisé, mais pas dans l'immédiat.

Malakoff :

Le rapport CEDAET pointe le manque de moyens et les inquiétudes des salariés de Malakoff. La direction précise qu'il y a 79 ETP à Malakoff et que ce n'est pas un problème de moyens, mais plutôt lié au constat du niveau très hétérogène des journalistes.

Chefs monteurs du Télématin :

La direction dit avoir pris en compte la demande ; et que celle-ci travaille sur une certaine "inversion du modèle". En effet pour FO, le Télématin doit pouvoir garder sa force de production pour l'antenne et ne saurait devenir supplétif (s'effaçant pour la chaîne info), en raison de la qualité de l'information qui est mise à l'antenne et de l'audience qu'elle obtient, étant en tête avec plus de 50 % de parts de marché aujourd'hui.

La direction proposera une offre de montage correspondant à l'offre d'information.

Les monteurs seront prioritairement positionnés sur les modules et leur fabrication, mais ils pourront aussi intervenir au niveau des JT. Cela se traduit par une offre de montage renforcée qui passe de 4 ETP à 12 ETP (plus 8 ETP par rapport au projet de départ).

Mais pour FO, le compte n'y est toujours pas !

Projet d'avenant numéro 7 :

La direction indique que la négociation avec les organisations syndicales représentatives n'est pas terminée et qu'effectivement une nouvelle réunion sera prévue très prochainement.

France TV Info :

Suite aux inquiétudes des salariés de France TV Info la direction précise et souligne que France TV Info est et sera au cœur du dispositif de la chaîne d'information.

Leur rôle sera valorisé et les contenus enrichis notamment par l'offre de vidéo et l'intégration de contenus issue de la chaîne d'information.

FTVEN :

La direction précise qu'il n'y aura pas d'impact sur l'organisation de FTVEN au regard du projet de chaîne d'information.

PC info :

La direction indique qu'il n'y a aucun impact sur la diffusion. Le secteur acquisition travaillera pour la chaîne d'information. En revanche, il n'y aura qu'un seul point d'enregistrement pour celle-ci et les chaînes Premium. En ce qui concerne les enregistrements, il est possible qu'ils soient différés dans le temps pour répondre aux nouveaux besoins de la chaîne d'information (plus tôt le matin...).

Utilisation des rushs :

Les mauvaises pratiques sont en nette diminution. Aucune utilisation frauduleuse des rushs n'a été constatée depuis longtemps. La direction a précisé que la suppression de séquences ou de la totalité d'un rush relève d'une décision éditoriale, mais que le geste technique est effectué par la maintenance et uniquement par elle.

En 2015, trois demandes de ce type ont été effectuées dans le domaine de l'éditorial.

Organisation spatiale et déménagements :

La direction des affaires immobilières a indiqué que les projets de chaîne d'information et d'Info 2015 ne se recoupent pas. En revanche, le projet de chaîne d'information ayant évolué, certains personnels seront impactés par un second déménagement.

La direction des affaires immobilières cherche à en limiter les désagréments au maximum.

Le CDE :

Suite aux interrogations de FO concernant l'implication du CDE pour la chaîne d'info, la direction précise que le CDE assurera les décrochages entre la chaîne d'info et France 24 prévus à minuit puis à 6h00. Une régie et un plateau secours seront opérationnels au sein du CDE.

Sous-titrage et Langue des Signes :

FO a demandé si la chaîne d'info serait soumise aux mêmes règles que les autres chaînes d'info en matière de sous-titrage et de langue des Signes (*l'obligation de sous-titrer 4 JT par jour et d'assurer la diffusion d'un journal traduit en Langue des Signes par jour*). La direction était en train d'étudier ces questions, rien n'était encore tranché.

Responsabilité éditoriale :

Dans le cadre des émissions fabriquées en commun avec Radio France, s'il y avait deux rédacteurs en chef, le premier de France Télévisions et le second de France Info, sur ces émissions, lequel de ces deux responsables donnerait le ton ; et, qui en aurait la responsabilité éditoriale ? À cette question de FO, la direction a répondu qu'une charte éditoriale était en train de se créer et que France Télévisions porterait la responsabilité éditoriale.

Archive des JT et modules :

FO a posé la question sur l'obligation d'archiver auprès de l'INA tout ce qui sera diffusé sur la chaîne d'info. La direction a répondu que les chaînes d'informations ne sont pas soumises aux obligations, comme le sont les chaînes généralistes, mais vu que la chaîne d'info est un service qui émane du service public, alors il ne serait pas impossible que cet archivage s'impose à France Télévisions. La direction a également précisé qu'étant partenaire avec l'INA, il sera plus facile de gérer cet archivage au cas où.

Grille prévisionnelle et les temps d'antenne des "formats différenciants"

News/factuel	Durée	Intermédiaire	Durée	Différenciant	Durée
JT	276	ITW politique	25	INA	8
Rappel de titres	83	Talk Informés	50	France Info	3
Auto promo	72	Télématin	8	France 24/monde	12
Talk sport	26	Douchettes	20	Malakoff/OM	8
Nuit F24	360	Anchorman	20	Géopolis	2
				Culture box	2
				Nouvelles écritures F4	3
				FTVI	5
				FTR	15
				Modules	40
Total prod en minutes	817		123		98
Prod en Heures (environ)	13h40		2H		1H40
Pourcentage de la prod	79%		12%		10%
Nombre de Redif	0		3		3
Heures de diffusions	13H00		6h00		5H
Pourcentage de la diffusion	54%		25%		21%
Pourcentage hors F24 (18H)	39%		33%		28%

Tableau représentant une grille prévisionnelle et les temps d'antenne des « formats différenciants » ; extrait du rapport « Projet de lancement de la chaîne d'information de France Télévisions » réalisé par le cabinet d'expertise Secafi pour le compte du CCE du 7 avril 2016.

Vote des élus du Comité d'Établissement Siège :

Les élus ont rendu un avis à la suite de la lecture par la CGT, d'une résolution. Jugeant cette résolution trop négative par rapport au projet d'offre d'information de l'audiovisuel public, les élus Force Ouvrière se sont tous abstenus.

Résultat du vote de la résolution :

12 abstentions (FO, CFDT et CGC)

9 pour (CGT et SNJ)

En conséquence, la résolution n'a pas été adoptée.



Jean-Michel SEYBALD	Edith CAZANOVA
Thierry HAY	Marie-Pierre SAMITIER
Claire-Lise AGNIERAY	Odile COGNET-DECHEN
Olga ABLAVI	Isabelle GEY

Prochains CE :
CE ordinaire le 18 avril 2016

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CE
ou le bureau Force Ouvrière



Bureau FO Siège - D-220
Syndicatfo.groupe@francetv.fr
01.56.22.43.76

Retrouvez nous sur le Web : www.fo-francetele.fr

COMPTE RENDU FORCE OUVRIERE DU COMITE D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE SIEGE - 6 AVRIL 2016